



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

Besançon

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 13 mars 2024

Besançon, le 14 mars 2024

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°2 /
Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT arrive à 17h08 et vote à partir de la
question n°2 / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /
Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel PELLATON /
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Madame Aurélie KOLMAYER, Cheffe du service de Soutien et d'Accompagnement à Domicile
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique de la Maire
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Madame Isabelle PERROT, Infirmière coordinatrice du Service de Soins Infirmiers à Domicile
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences.

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n°2 : Extension de la capacité d'accueil du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la proposition de l'ARS, relative à la création de 10 places supplémentaires au sein du SSIAD du CCAS de Besançon, à compter du 1^{er} mai 2024,
- ✓ Autorisent la modification de la liste des emplois permanents du CCAS pour y intégrer 2 postes permanents supplémentaires d'aide-soignant territorial à temps complet,
- ✓ Autorisent l'achat de 2 véhicules affectés au SSIAD et l'augmentation du budget de ce service pour les dépenses en soins infirmiers afférentes à ce projet d'extension.

Question n°3 : Budget primitif 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du budget primitif 2024,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2024 du budget principal,
- ✓ Autorisent les services, si nécessaire, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires du Budget principal (hors dépenses de personnel), dans une limite de 7,5 % des crédits ouverts pour chacune des sections investissement et fonctionnement,
- ✓ Votent favorablement le budget primitif 2024 des budgets annexes, soit :
 - le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
 - les Résidences autonomie,
 - l'Accueil de Jour l'Escapade,

- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),
- l'Aide à Domicile (AAD),
- la Restauration à Domicile (RAD),
- les Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Question n°4 : Reprise anticipée des résultats 2023 du Budget Principal

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées.

Question n°5 : Désignation des représentants du CCAS au sein des assemblées générales d'associations

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les représentations aux assemblées générales d'associations telles que définies dans le tableau.

Question n°6 : Modalités de désignation des représentants CCAS à la Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des modalités de fonctionnement de la CAO,
- ✓ Fixent les modalités de dépôt des listes des candidats.

Question n°7 : Cession d'un véhicule, vente aux enchères sur la plate-forme en ligne Agorastore

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la mise en vente du véhicule selon les modalités définies ;

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à procéder à la mise en vente aux enchères en ligne du bien susnommé et à en encaisser le produit des recettes.

Question n°8 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon pour la construction de la nouvelle résidence autonomie

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à conclure avec la CUGBM,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la présente convention et ses éventuels avenants.

Question n°9 : Liste des emplois permanents au 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Adoptent la liste des emplois permanents au CCAS ;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°10 : Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la création nette d'1 emploi (création de 4 emplois, suppression de 3 emplois) au sein des services du CCAS ;

✓ Adoptent l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°11 : Avenant n°1 à la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2024 – Action Innovante « Mécénat de compétences »

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Valident l'avenant à la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues, joint en annexe, permettant la prolongation du dispositif « mécénat de compétences », dans le cadre de la convention 2021-2024, passées avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association retenue.

Question n°12 : Contrat de Ville 2024-2030 - Quartiers 2030

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le Contrat de Ville 2024-2030 ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer le Contrat de Ville.